

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1046_AT_RD437_LAC-DES-ROUGES-TRUITES
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 14 avril 2023 par laquelle ENEDIS – Agence raccordement Marché Grand Public et professionnel, domiciliée 90 Place du Maréchal Juin 39000 LONS-LE-SAUNIER, représentée par Monsieur Richard Geoffray, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de création ou déplacement de poste HTA/BT Enedis et privé dans l'emprise de la Route Départementale n° 437, entre Le Voisinal et Le Maréchet 39150 LAC DES ROUGES TRUITES ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Saint-Claude ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 437 (commune de Lac des Rouges-Truites), les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence. Les travaux seront effectués par l'entreprise : GASQUET ENTREPRISE – OMEXOM, 14 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 71700 TOURNUS représentée par Monsieur Jérémy Pagano.

La tranchée transversale d'une longueur de 11 mètres sera implantée sous chaussée au PR 36+0154.

La tranchée longitudinale d'une longueur de 1005 mètres, effectuée en tranchée Mécanisée sous chaussée du PR 35+0892 au PR 36+0079 et sous accotement stabilisé sera implantée du PR 35+0085 au PR 35+0892 et du PR 36+0079 au PR 36+0154.

Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée au PR 36+0154 s'effectuera en méthode traditionnelle par demi-chaussée avec un biais de 15° par rapport à la perpendiculaire à l'axe de chaussée et sera remblayées conformément à l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé (le schéma type de remblaiement est joint en annexe) et aux dispositions suivantes.

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau primaire

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6. Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire comprenant:

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 23 cm.
- G.B 2 sur 17 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉE SOUS ACCOTEMENT

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service du gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1,20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, des matériaux en décharge.
- Pose du réseau ENEDIS HTAS 3X150 Alu, installation d'un grillage avertisseur à 20 cm au-dessus - de la génératrice supérieure
- Remblaiement en G.N.T 0/31,5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.
- **Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique après travaux (fourreaux béton pour jalons...)**, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass – 45 % / Graminées Espèces Locales – 55 %, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m².

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 437 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **30 jours à compter du 23 août 2023**. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le concessionnaire pour attribution

Son client pour information

La commune de LAC-DES-ROUGES-TRUITES
pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



Monsieur MEYNIER

N/Réf. : DC23/040172
39-PM-C4 PROD-LAC DES ROUGES TRUITES-BOUVIER
198 BIS LE VOISINEL LAC-DES-ROUGES-TRUITES

Interlocuteur : GEOFFRAY Richard
Tél : 03 84 35 21 44

Objet :

CONVOCATION REUNION PREPARATOIRE ET INSPECTION COMMUNE PREALABLE

Lons le Saunier, Le 14 avril 2023

Monsieur ,

Une réunion préparatoire concernant le chantier cité en objet suivie d'une Inspection Commune Préalable est organisée le

23/05/2023 à 11h00

Lieu du rendez-vous : Lieu dit le voisinel - LAC DES ROUGES TRUITES

Nous vous remercions de bien vouloir y assister.

Pour l'Inspection Commune Préalable au cours de laquelle sera traitée la coordination de sécurité, la présence de l'entreprise réalisant les travaux, GASQUET S1500 TRX, ainsi que ses éventuels sous-traitants est obligatoire. Un Plan de Prévention sera co-construit et co-signé, plan centré sur les risques interférents.

Date prévue de début de travaux : 03/07/2023

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur , en l'expression de nos respectueuses salutations.

Richard GEOFFRAY

Le Chargé de projets

CC : Mairie, CPA, ARD, Direction Interdépartementale des routes, E-plans, CHSCT, GASQUET S1500 TRX,
Monsieur Richard GEOFFRAY, Monsieur MEYNIER, Monsieur BOUVIER, Monsieur PAGANO

ARTICLE R323-25

Nom de l'affaire :
39-PM-C4 PROD-LAC DES ROUGES TRUITES-BOUVIER

AFFAIRE Enedis N° :
DC23/040172

AFFAIRE Enedis liée N° :
DC23/040173

Commune(s) : **198 bis LE VOISINEL
39150 LAC DES ROUGES TRUITES**

Département : **JURA**

COORDONNEES LAMBERT II Etendu : X= 881244.98 Y= 2185947.04

INTERLOCUTEUR	Nom	Telephone	E-Mail
Enedis	M. RICHARD GEOFFRAY	06.61.22.62.81	richard.geoffray@enedis.fr
Bureau d'Etude	M. RONGIER Arnaud	06.10.23.76.99	arnaud.rongier@omexom.com
Entreprise Travaux	M. PAGANO Jérémy	06.13.72.87.07	jeremy.pagano@omexom.com

MODIFICATIONS	N°		Demandées		Etablies		Vérifiées	
	Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le	
CREATION	A	ENEDIS	12/01/2023	GASQUET	02/03/2023	ENEDIS		

N° de consultation de Téléservice : 2023020707320D73

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

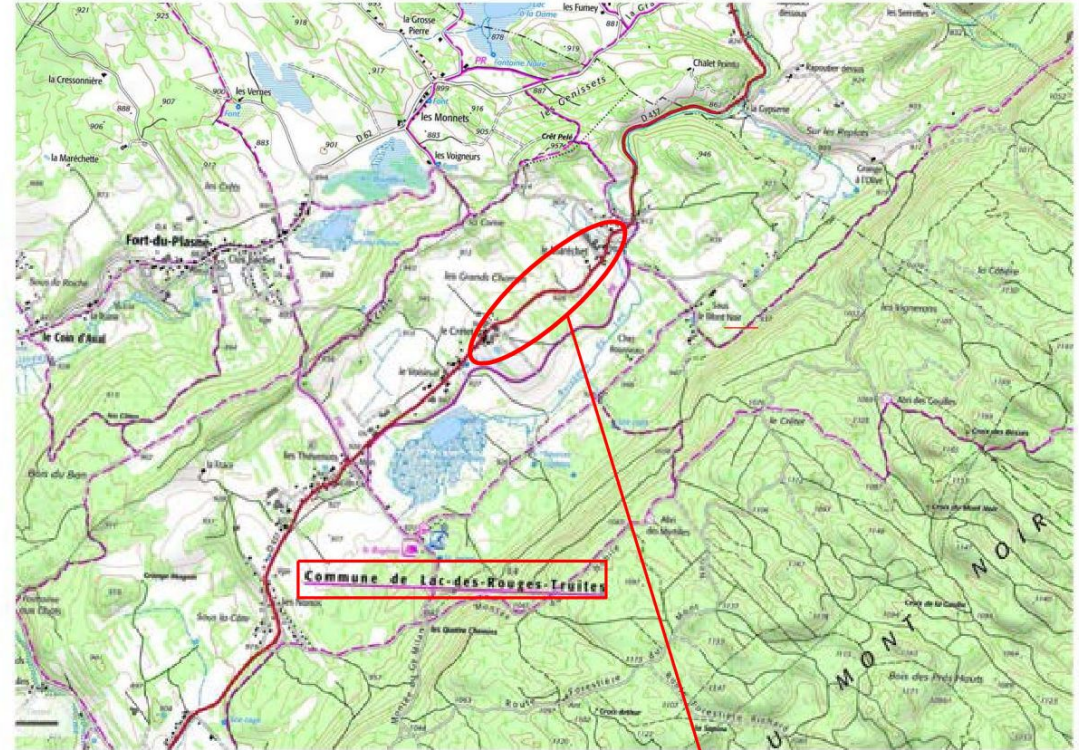
BUREAU D'ETUDE			MAITRE OUVRAGE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
M. PAGANO			Enedis		

PLAN GEOREFERENCE DES OUVRAGES CONSTRUITS

ENTREPRISE TRAVAUX	Nom	Date	Signature
OMEXOM - GASQUET			

Études et Travaux réalisés par :

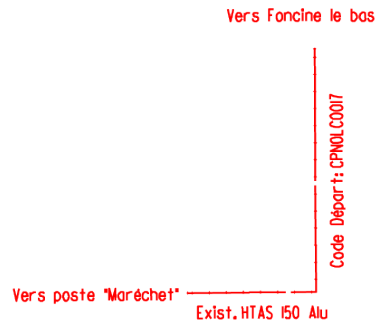
 Gasquet Entreprise - Omexom
14, av. Maréchal de Lattre de Tassigny
71700 Tournus



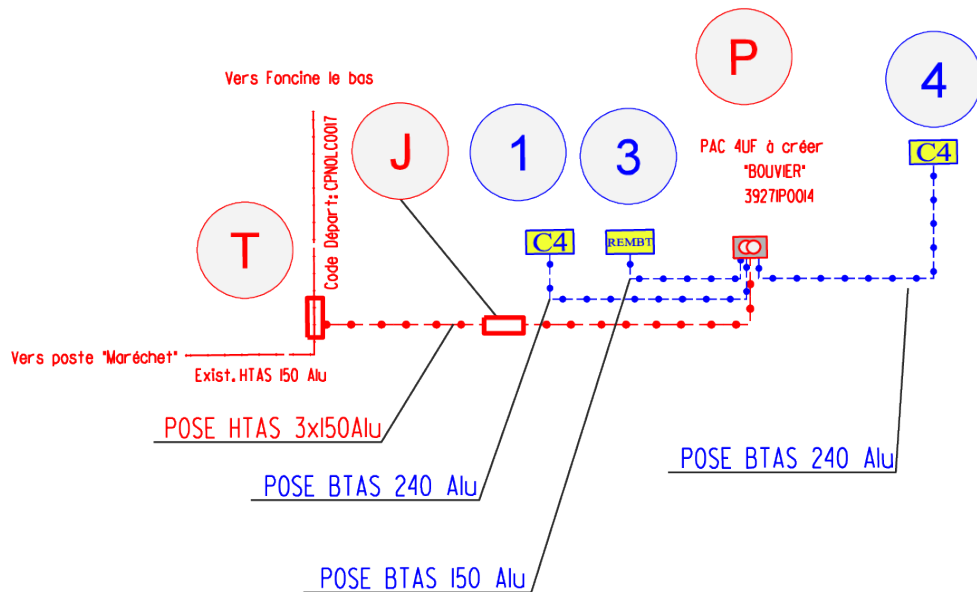
Zone des travaux

Coordonnées chantier
Lat: 46.61439° Long: 6.009813°

SCHEMA DES CONDUCTEURS AVANT TRAVAUX




SCHEMA DES CONDUCTEURS APRES TRAVAUX



SYMBOLOGIE DES OUVRAGES		Reçu en préfecture le 03/08/2023																																																													
		Ouvrages Aériens																																																													
		A CONSTRUIRE																																																													
		Publié le 03-08-2023																																																													
		ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR																																																													
HTB	EXISTANT HTB 63 kV																																																														
HTA																																																															
BTA																																																															
BRCHT	LR 2 fils : 4 fils : 2 fils : 4 fils : 2 fils : 4 fils : 2 fils : 4 fils :																																																														
DI	2 fils : 4 fils : 2 fils : 4 fils : 2 fils : 4 fils : 2 fils : 4 fils :																																																														
Supports	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :																																																												
Portiques	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :	Béton / Métal : Bois :																																																												
Postes H61																																																															
Interrupteurs		Préciser IA1 ou IA2 ou IA1 ou IA2 ou IA3 ou IA4																																																													
CMCC BT Torsadé			"Interrupteur à déposer" à ajouter dans l'étiquette du support																																																												
Eclairage Public	ECL 2x16 Mât : Lampe :	POS ECL 2x16 Mât : Lampe :	DEP ECL 2x16 Mât : Lampe :																																																												
CLASSES DE PRECISION DES OUVRAGES SOUTERRAINS OU SUITE A LOCALISATION (IC, OL, ML)																																																															
Classe	A : Présence éventuelle des PTRL ($\neq z$)	B :	C :																																																												
Exemples	HTA :	BTA :	BRCHT :																																																												
OUVRAGES SOUTERRAINS ELECTRIQUES																																																															
	EXISTANT (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)	A CONSTRUIRE	A DEPOSER OU A ABANDONNER (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)																																																												
HTB																																																															
HTA																																																															
BT																																																															
BRCHT																																																															
Eclairage Public																																																															
Télécom Enedis																																																															
Malt		Type J1																																																													
Fourreaux, tubes PE HD, ...																																																															
Armoire HTA et Postes	Ajouter dans le symbole ACM ou ACT pour les armoires. PRCS ou PSSA ou PUIE ou PSSB ou PUC ou PAC ou CBU pour les postes																																																														
Accessoires et connexions	Ajouter dans le symbole CCPI ou CCPC ou OCB ou C4 ou GPI (Piquage) ou GEI (Étaliement) ou GFC (Fausse coupure) ou GC (coupure)																																																														
AUTRES OUVRAGES EXISTANTS																																																															
Eaux pluviales		Eau potable																																																													
Télécom aérien		Eaux usées																																																													
Gaz		Télécom souterrain																																																													
Fourreaux seuls		Signalisation (BT)																																																													
Réseau de chaleur		Produits chimiques																																																													
ETIQUETTE SUPPORTS		ETIQUETTE POSTE HTA/BT																																																													
<p>EXISTANT INFO I.S.T.</p> <p>SUPPORT REPERE Equipement à poser</p> <p>A IMPLANTER INFO I.S.T.</p> <p>SUPPORT REPERE Equipement à poser</p> <p>A DEPOSER INFO I.S.T.</p> <p>SUPPORT REPERE Equipement à déposer</p>		<p>POSTE HTA / BT:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Existant</th> <th>Projeté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Type</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Puissance transfo.</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Tableau HTA</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Raccordement HTA</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Liaison transfo-tableau</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Tableau BT-Calibre fusible BT</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Nombre départs BT</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>EP - Télécommande - Divers</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Concentrateur Linky (G1,G3,...)</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Désignation	Existant	Projeté	Type			Puissance transfo.			Tableau HTA			Raccordement HTA			Liaison transfo-tableau			Tableau BT-Calibre fusible BT			Nombre départs BT			EP - Télécommande - Divers			Concentrateur Linky (G1,G3,...)																																
Désignation	Existant	Projeté																																																													
Type																																																															
Puissance transfo.																																																															
Tableau HTA																																																															
Raccordement HTA																																																															
Liaison transfo-tableau																																																															
Tableau BT-Calibre fusible BT																																																															
Nombre départs BT																																																															
EP - Télécommande - Divers																																																															
Concentrateur Linky (G1,G3,...)																																																															
<p>ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>85'91</th> <th>P050</th> <th>REMBT</th> <th>B2</th> <th>BRANCHEMENT</th> <th>9</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Observations : En saillie</td> <td colspan="3">Observations : Encastré</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>ENV</td> <td>REMBT</td> <td>450 PP GH + TLR</td> <td>1</td> <td>Kx35 AL SOUT L=12m00</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>JOB</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>COFFRET CIBE</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>RKD</td> <td></td> <td>150</td> <td>2</td> <td>RACC BAS/CIBE</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>RSPM</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td>MUBAS 35/25</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>RSPT</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>PROTECTION MECANIQUE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Racc: 2 BT150AL 3 BRT35AL</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>MTN</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>DECOUPE 1 TCC</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>DEPOSE 9m00 FACADE</td> </tr> </tbody> </table>		85'91	P050	REMBT	B2	BRANCHEMENT	9	Observations : En saillie			Observations : Encastré			1	ENV	REMBT	450 PP GH + TLR	1	Kx35 AL SOUT L=12m00	1	JOB			1	COFFRET CIBE	2	RKD		150	2	RACC BAS/CIBE	1	RSPM			4	MUBAS 35/25	1	RSPT			1	PROTECTION MECANIQUE				Racc: 2 BT150AL 3 BRT35AL			1	MTN				DECOUPE 1 TCC						DEPOSE 9m00 FACADE		
85'91	P050	REMBT	B2	BRANCHEMENT	9																																																										
Observations : En saillie			Observations : Encastré																																																												
1	ENV	REMBT	450 PP GH + TLR	1	Kx35 AL SOUT L=12m00																																																										
1	JOB			1	COFFRET CIBE																																																										
2	RKD		150	2	RACC BAS/CIBE																																																										
1	RSPM			4	MUBAS 35/25																																																										
1	RSPT			1	PROTECTION MECANIQUE																																																										
			Racc: 2 BT150AL 3 BRT35AL																																																												
1	MTN				DECOUPE 1 TCC																																																										
					DEPOSE 9m00 FACADE																																																										

Grille d'identification des enjeux du projet			
Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener			
Coordonnées du maître d'ouvrage		Localisation du projet	
Nom (personne morale ou physique): GEOFFRAY Richard		Commune: LAC DES ROUGES TRUITES	
Téléphone: 06.61.22.62.81		Rue: LE VOISINAL	
Mél: richard.geoffray@enedis.fr		Nom et détails du projet: 39-PM-C4 PROD-LAC DES ROUGES TRUITES-BOU	
Télécopieur:			
Création ou modification d'une ligne	⊗	Création ou modification d'un poste	⊗
Longueur (en m)	1169	Type de poste:	PAC4UF
Section de câble:	3x150 ²		
Section de câble:	3x150 ²		
Section de câble:	3x240 ²		
Nature du câble:	BTA Sout HTA Sout	Dans l'emprise d'un poste existant	🍏
Ligne en partie aérienne	🍏	Sans modification de cette emprise	🍏
Ligne en partie souterraine	⊗		
En zone urbaine ou périurbaine	🍏	Création d'un nouveau poste	⊗
En zone rurale	⊗	Avec maîtrise foncière	⊗
avec impact sur agricole	🍏	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	🍏
Terrassement sous:			
Accotement	🍏	Décret DT/DICT - Retour DT	
Chaussée	⊗	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques	
Terrain naturel	🍏	Type de terrassement :	
Trottoir	🍏	Terrassement traditionnel	⊗
Avec traversée de voirie	⊗	Terrassement Mécanisé (Trancheuse)	⊗
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	🍏	Création d'une piste pour l'accès des engins	🍏
Avec Impact sur la Circulation	⊗	Liens utiles	
		Site DREAL Franche-Comté :	
Avec traversée de voie ferroviaire	🍏	https://cartes.temum-bfc.fr	
Avec traversée de cours d'eau	🍏	https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/	
A proximité d'autres réseaux	⊗	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	
Dans le domaine public	⊗		
Dans le domaine privé	⊗		
Sans tous les accords amiables	🍏		
Avec usage de servitudes existantes	🍏		
Périmètre d'un monument historique ou ZPPAUP (1)	🍏	Zone de captage d'eau potable	🍏
Natura 2000 (2)	🍏	Zone humide	🍏
Espèces protégées (3)	🍏	Zone inondable	🍏
Réserve Naturelle ou site naturel classé/inscrit (3)	🍏	Zone sismique	🍏
ZNIEFF 1 ou 2 (4)	🍏	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs..)	🍏
Parc National ou Régional	🍏	Périmètre d'une DUP ou projet porté à connaissance public	🍏
Forêt de protection	🍏	Autres (Précisez):	
Reserves biologiques ONF	🍏	(1) Prescription STAP à fournir	
Arrête Préfectoral de Protection Biotope	🍏	(2) Evaluation d'incidence	
Autres (Précisez):		(3) Dossier Inventaire / Impact obligatoire	
		(4) Justification de l'application de la réglementation à fournir	
Impact du projet			
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur du projet		🍏	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque: une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé, une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle

Notice descriptive du projet et de ses impacts sur l'environnement	
Envoyé en préfecture le 03/08/2023	Reçu en préfecture le 03/08/2023
LAC DES ROUGES TRUITES (39)	Publié le 03-08-2023
ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR	
But et justification du Projet	
Le projet se situe sur la commune du LAC DES ROUGES TRUITES lieu dit le Voisinal (39). Il consiste par la réalisation d'une tranchée sur 1,01 Km et la pose d'un câble HTA souterrain en 150al, pose d'un poste PAC4UF équipé d'un transfo de 400kva, création d'un départ BT souterrain de 49m en 240al pose d'une armoire C4 type 2, création d'un départ BT souterrain de 46m en 150al pose d'un REMBT 300, reprise du branchement de soutirage C5. Depuis le nouveau poste création d'un départ BT souterrain de 64m en 240al pose d'une armoire C4 type 2 contre le batiment.	
Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)	
Aucune zone sensible concernée par le projet.	
Analyse des effets sur l'environnement.	
Aucun effet néfaste sur le milieu naturel. Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.	
Justification du choix opéré entre les différentes solutions	
Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).	
Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement	
Les travaux sont réalisés en technique souterraine.	
	

Type	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef. K	0,6	0,17	0,34	0,38	0,20	0,24	0,14	0,10	0,10	0,06
Résistivité p en $\Omega \cdot m$										
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2,5 m	Serpentin 1 tranchée de 3 m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 3 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
50 $\Omega \cdot m$	30 Ω	8 Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5 Ω	3 Ω
100 $\Omega \cdot m$	60 Ω	17 Ω	34 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6 Ω
200 $\Omega \cdot m$	120 Ω	34 Ω	66 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
300 $\Omega \cdot m$		50 Ω	100 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
400 $\Omega \cdot m$		66 Ω	133 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
500 $\Omega \cdot m$					100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
750 $\Omega \cdot m$					150 Ω	180 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
1000 $\Omega \cdot m$					300 Ω	240 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω
	Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz					Efficace seulement à 50 Hz				

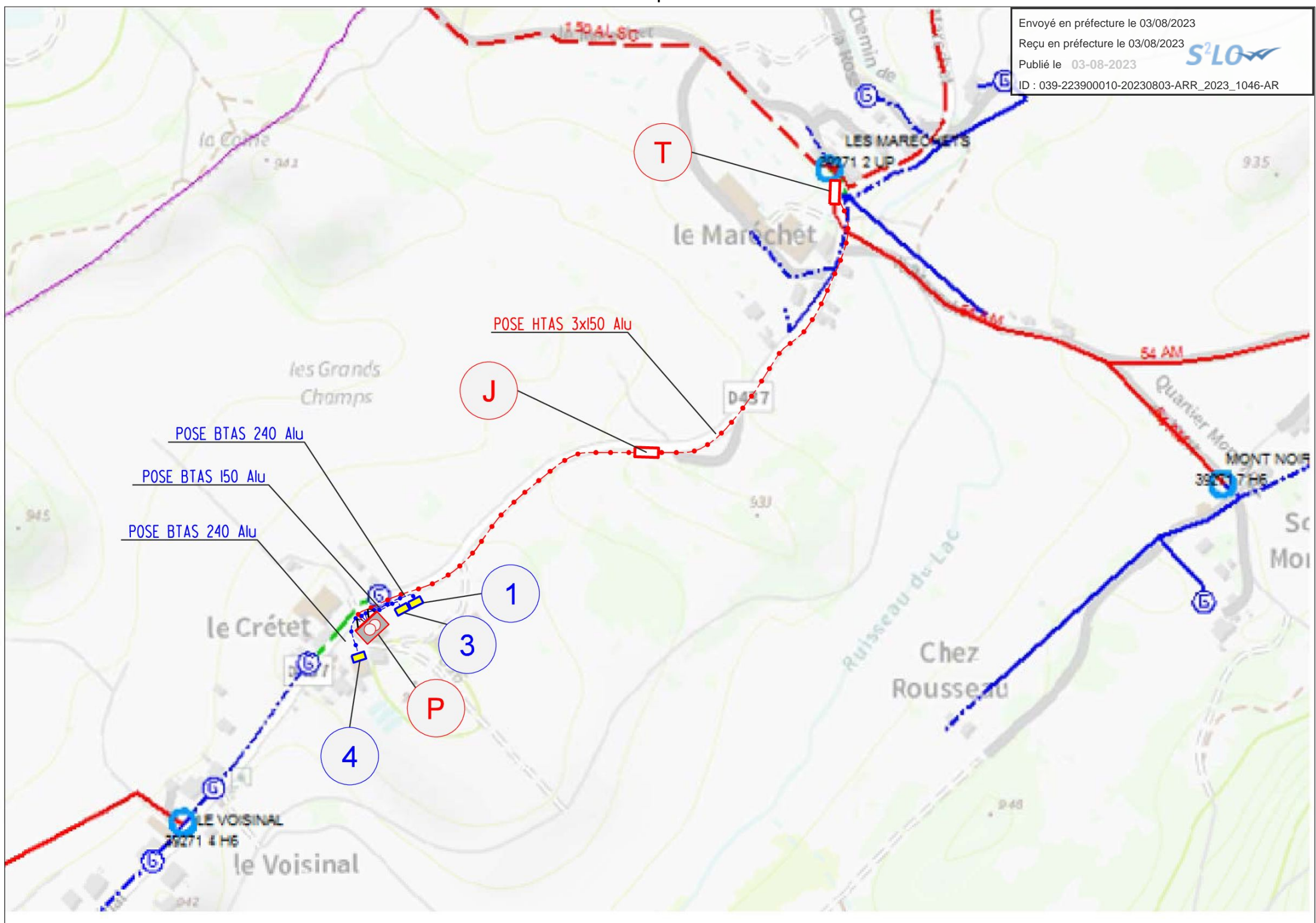
TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRES INDIVIDUELLES
(MASSE ET NEUTRE)

REPÈRE	VALEUR LUE AU TELLUROHMETRE	RÉSISTIVITÉ DU TERRAIN CALCULÉE	TYPE DE TERRE ENVISAGÉ	RÉSISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL Ω	VALEUR MAXIMALE À OBTENIR	RÉSISTANCE MESURÉE APRES TRAVAUX Ω	DATE DE LA MESURE
P	26	653,12	4XB	26,14	30		
1	26	653,12	12xG	13,07	15		
3	26	653,12	12xG	13,07	15		
4	26	653,12	12xG	13,07	15		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPÈRES	RÉSISTANCE TERRE MASSE RM	RÉSISTANCE TERRE NEUTRE RN	RÉSISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RÉSISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE $RC = (RM + RN - RMN)/2$	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE $(RC/RM) < 0,16$

Tableau des Longueurs				Commune : LA					
Envoyé en préfecture le 03/08/2023				Reçu en préfecture le 03/08/2023					
Publié le 03-08-2023				ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR					
Tableau des Longueurs									
AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation etc.):					
HTAA									
sous total									
BTAA									
sous total									
SOUTERRAIN									
Repère plan	Section ou type	Longueur électrique (ml)	sous chaussée super lourde (CH3C)	sous chaussée enrobé noir (CH3C)	sous chaussée légère (CH2C)	Accotement stabilisé (TA1)	Accotement non stabilisé (TA2)	Espace vert, pelouses (TV2)	Sous fourreau D160 ou D110
HTAS	T - P	3x150 Al	1010,0		990,0	15,0			44,0
sous total			1010,0	990,0	15,0				44,0
BTAS, réseau	P à 1	BTS 3x240+115 Nm Alu	49,0		39,0	3,0	2,0		
	P à 3	BTS 3x150+95 Nm Alu	46,0		36,0	3,0	2,0		
	P à 4	BTS 3x240+115 Nm Alu	64,0			11,0	3,0	45,0	12,0
	sous total			159,00	75,00	11,00	9,00	49,00	
BTAS, Branchements, ...	3 à Ex2a	Brt 4x35 Al	5,0				1,0		
sous total			5,0				1,0		
dérivations individuelles									
sous total									
POSTE	Nom et Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (motorisation, équipement, ...)					
Poste HTA/BT	"BOUVIER" 39271P0014	400kva	2HP	RAL 6003 VERT OLIVE					
ARMOIRE HTA									
Mutation transformateur				Passage dekVA àkVA Fourniture Neuf oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					
BRANCHEMENT									
Aéro-souterrain	Souterrain		Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro-souterrain	Aérien/aérien	Souterrain		
Nombre C5						1			
Nombre C4			2						
Commentaires sur branchement : P=120kva									
DEPOSE	Repère plan	Longueur électrique (ml)	Section						
ABANDON HTAS									
ABANDON BTS									
DEPOSE BTS									
Dépose BTA	Exa - Exa 2	12	4x35 AL						
Dépose Poste HTA/BT									
Commentaires sur l'affaire									
VALIDATION PLAN MINUTE									
Nom du responsable entreprise :									
Date :									



T

J

P

1

3

4

POSE BTAS 240 Alu

POSE BTAS 150 Alu

POSE BTAS 240 Alu

POSE HTAS 3x150 Alu

la Combe

le Maréchet

LES MARECHETS

les Grands Champs

le Crétet

LE VOISINAL

le Voisin

Chez Rousseau

MONT NOIR

St
Moi

150 AL Siget

54 AM

Quartier Mo

39 11 7 H6

Ruisseau de Lac

935

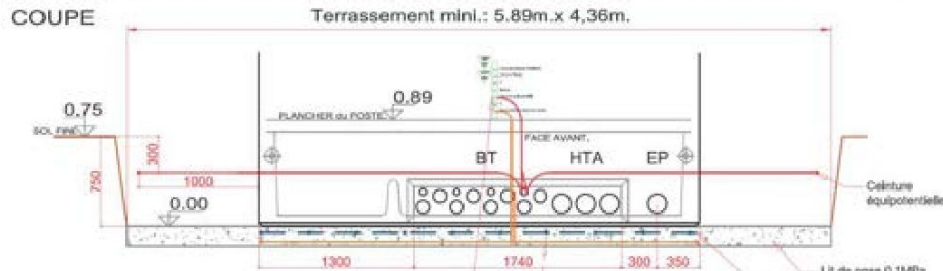
945

530

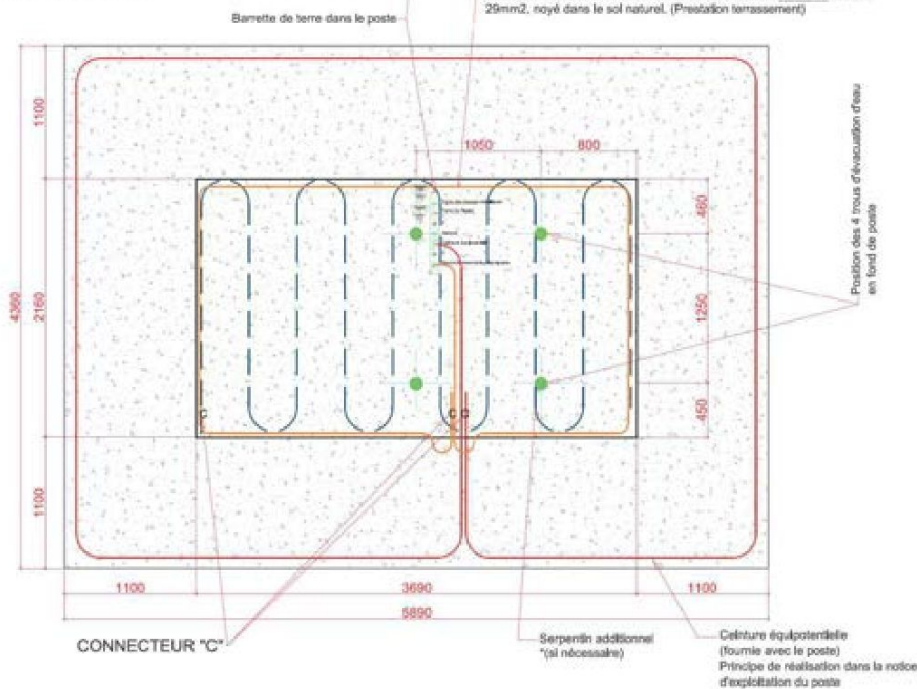
948

942

PLAN DE TERRASSEMENT POSTE 3/4UF.



VUE DE DESSUS



Dans tous les cas effectuer une étude de sol au préalable. Un bon drainage doit être réalisé tout autour du poste.
 Exécuter un lit de pose 0,1Mpa dressé de niveau épaisseur 100mm sur un sol stable et homogène (Sable, Béton maigre, Grain de riz)
 En présence d'eau ainsi que pour les postes accolés communicants, nous préconisons une dalle en Béton armé suivant étude de sol et note de calcul.
 EPCO ne pourra être tenu responsable d'un problème sur la «fouille» du poste.

K	13.09.16	MAJ	RC	RC	AT
Indice	Date	Suivi	Dessiné par:	Vérification technique	Validation commerciale
 EPCO MEDITERRANEE PLAN DE TERRASSEMENT 3/4 UF terre, ceinture équipot. et entrées câbles			Réf. PLA-NOTICE UF		
			Échelle :		
			Format : A4		
			PLAN	MASSE	
			1	/	

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le 03-08-2023

ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR

S²LOW



PLAN DE CONSTRUCTION 1/5

Commune de LAC DES ROUGES TRUITES

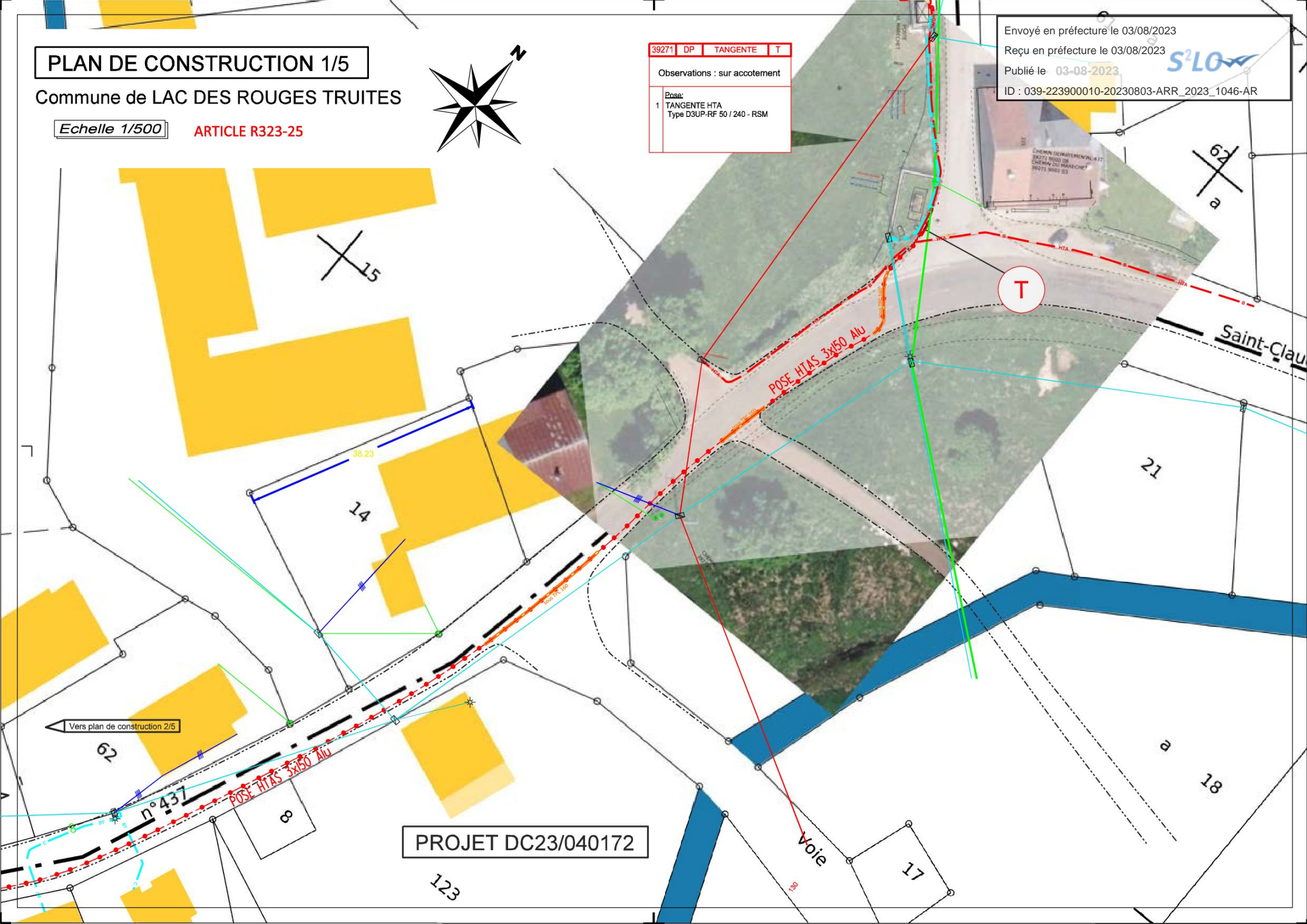
Echelle 1/500

ARTICLE R323-25



39271	DP	TANGENTE	T
Observations : sur accotement			
Pose:			
1 TANGENTE HTA			
Type D3UP-RF 50 / 240 - RSM			

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le 03-08-2023
ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR



PLAN DE CONSTRUCTION 2/5

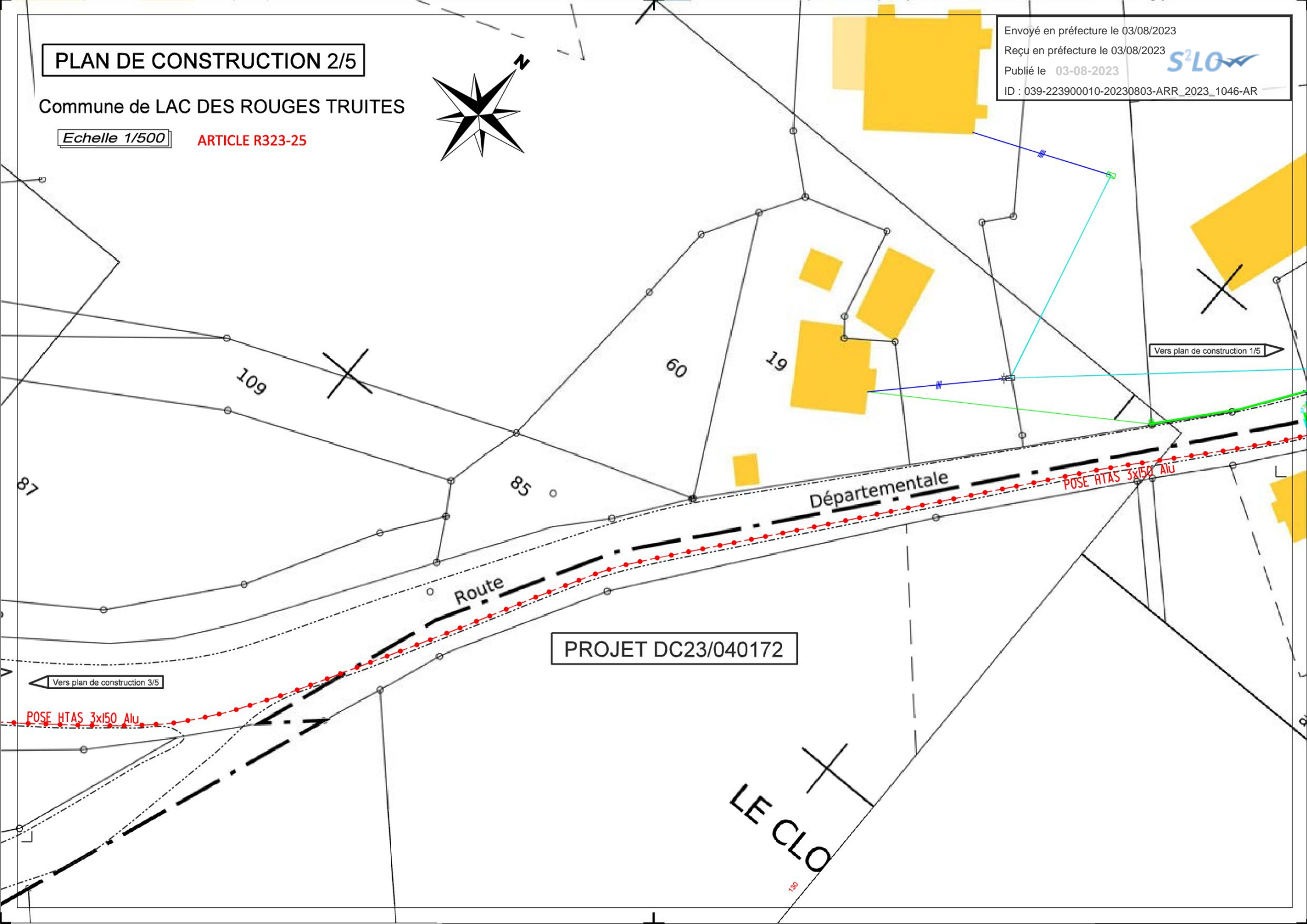
Commune de LAC DES ROUGES TRUITES

Echelle 1/500

ARTICLE R323-25



Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le 03-08-2023
ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR



Vers plan de construction 1/5

Vers plan de construction 3/5

PROJET DC23/040172

LE CLO

109

60

19

85

87

Route

Départementale

POSE HTAS 3x150 Alu

POSE HTAS 3x150 Alu



PROJET DC23/040172

Vers plan de construction 4/5

39271	DP	JONCTION	J
Observations : sur accotement			
Pose:			
1	JONCTION HTA Type JSUP-RF 50 / 240 - RSM		

J

Saint-Claude

POSE HTAS 3x150 Aiu

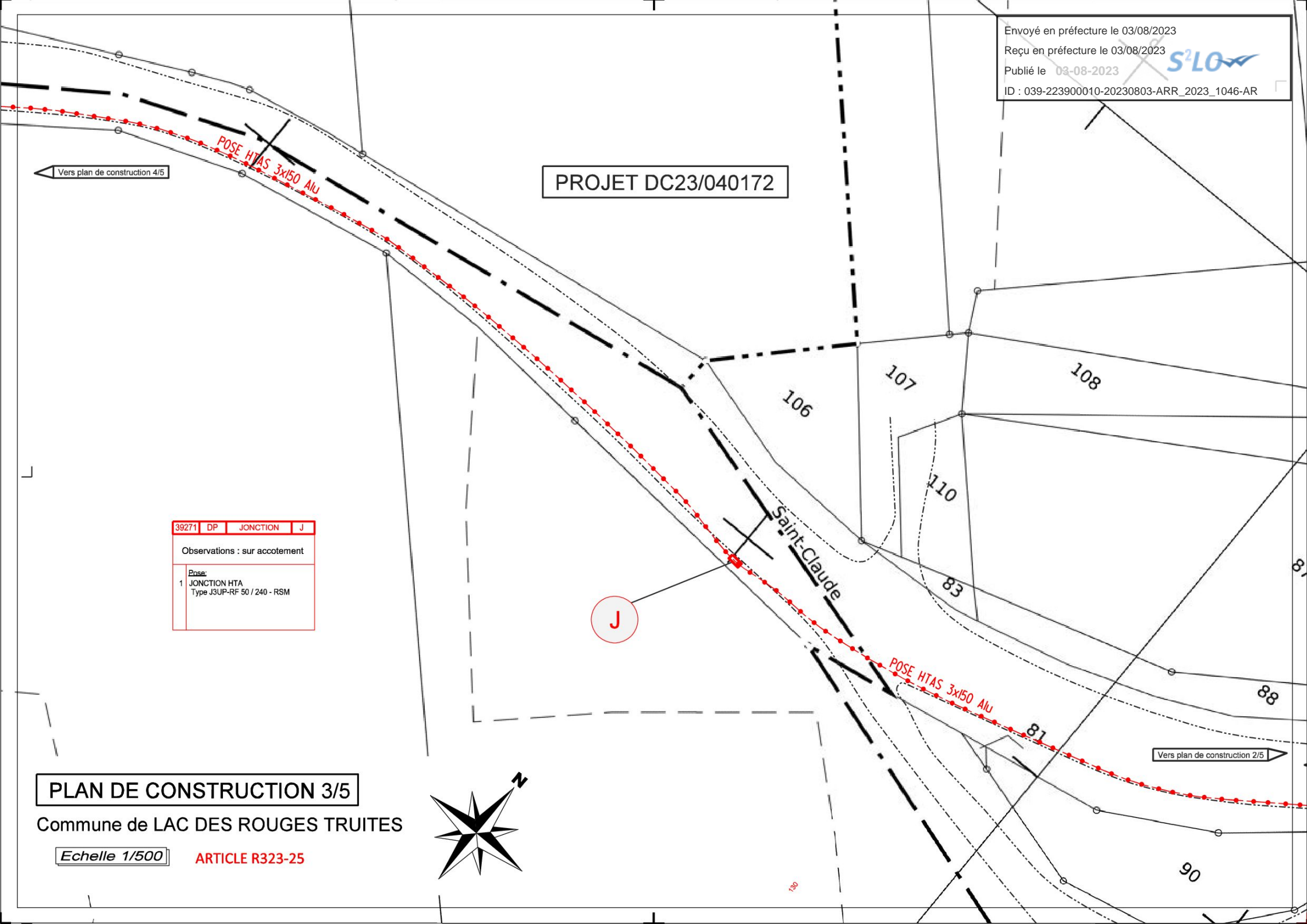
Vers plan de construction 2/5

PLAN DE CONSTRUCTION 3/5

Commune de LAC DES ROUGES TRUITES

Echelle 1/500

ARTICLE R323-25



PLAN DE CONSTRUCTION 4/5

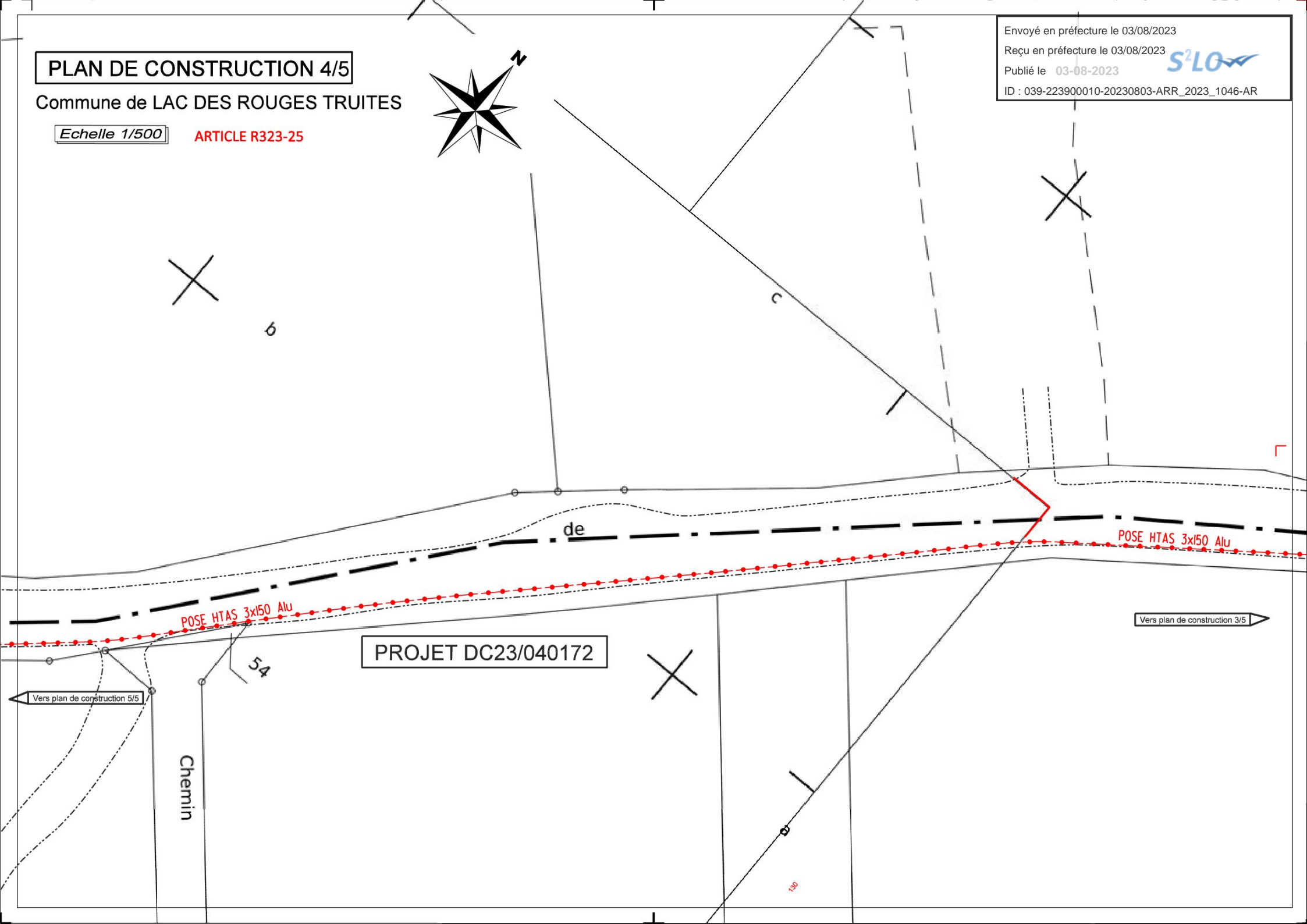
Commune de LAC DES ROUGES TRUITES

Echelle 1/500

ARTICLE R323-25



Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le 03-08-2023
ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR



PLAN DE CONSTRUCTION 5/5

Commune de LAC DES ROUGES TRUITES

Echelle 1/500

ARTICLE R323-25



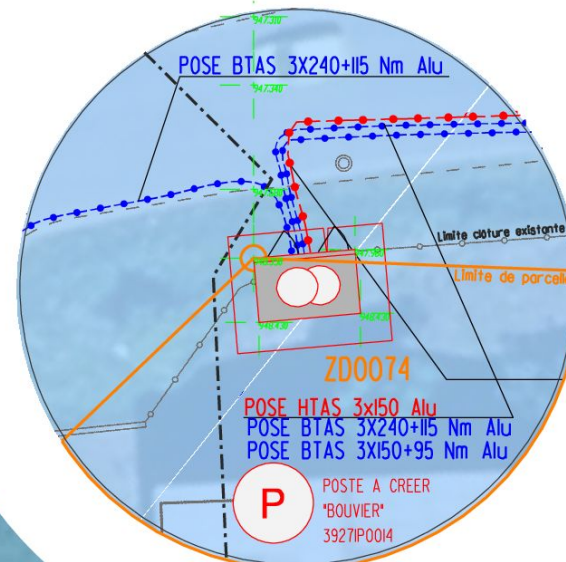
Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le 03-08-2023

ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR

Echelle 1/200



39271	DP	S20/socle	Ex2
-------	----	-----------	-----

Observations : Existant encastré clôture

- 1 Dépose Racc 4x35 Exist (issu de Ex2a)
- 1 abandon de câble ou retrait si sous TPC
- 1 CRC

Ex2

Limite clôture existante

Limite de parcelle

- POSE HTAS 3x150 Alu
- POSE BTAS 3X240+115 Nm Alu
- POSE BTAS 3X150+95 Nm Alu

POSTE A CREER 'BOUVIER' 39271P0014

3

Ex2a

1

PROJET DC23/040172

39271	AS142	POSTE 4UF	P
-------	-------	-----------	---

Observations : PAC 4UF à créer "BOUVIER" 39271P0014

Pose:

- 1 ENV 4UF RAL 6003 + TRANSFO 400KVA
- 1 TABLEAU HTA 21+P
- 1 RAC 150² HTAS
- 1 CSE-400-B-RSM-24-95/240 AL/CU
- 3 DM 400A TIPI
- 9 HPC 400A
- 3 BARRETTE SECTIONNEMENT 400A
- 2 RAC 240² BTAS
- 2 E4R 240
- 1 RAC 150² BTAS
- 1 E4R 50-150
- 1 MTN type 4xB

PROJET DC23/040173

39271	DP	C4 type 2	4
-------	----	-----------	---

Observations : Sur domaine privé (ton pierre)
En saillie contre bâtiment

- Pose:
- 1 ENV c4 type 2
 - 1 Platine C4 400A + Barrettes neutre
 - 1 RAC 240²
 - 1 E4R 240²

Racc.:1 BT240
1 MTN type 12xG

39271	DP	REMBT	3
-------	----	-------	---

Observations : Sur domaine public (ton pierre)
En saillie contre clôture à droite EX2

Pose:

- 1 ENV REMBT 300
- 1 JDB 300
- 1 RRD 240²
- 1 E4R 240²
- 1 RBT 35²
- 1 E4R 10-35
- Racc.:1 BT240, 1 Br35
- 1 MTN type 12xG

39271	DP	Borne Cibe	Ex2a
-------	----	------------	------

Observations : Existant contre clôture

- 1 Dépose Racc 4x35 Exist (issu de Ex2)
- 1 Pose Racc 4x35 (issu de 3)
- 1 E4R 10-35
- Racc.: 1 Br35

39271	DP	C4 type 2	1
-------	----	-----------	---

Observations : Sur domaine public (ton pierre)
En saillie contre clôture à gauche EX2

Pose:

- 1 ENV c4 type 2
- 1 Platine C4 400A + Barrettes neutre
- 1 RAC 240²
- 1 E4R 240²
- Racc.:1 BT240
- 1 MTN type 12xG

Vers plan de construction 4/5

INSERTION PHOTOGRAPHIQUE

Commune de LAC DES ROUGES TRUITES

39271 DP TANGENTE T

Observations : sur accotement

Pose:
1 TANGENTE HTA
Type D3UP-RF 50 / 240 - RSM

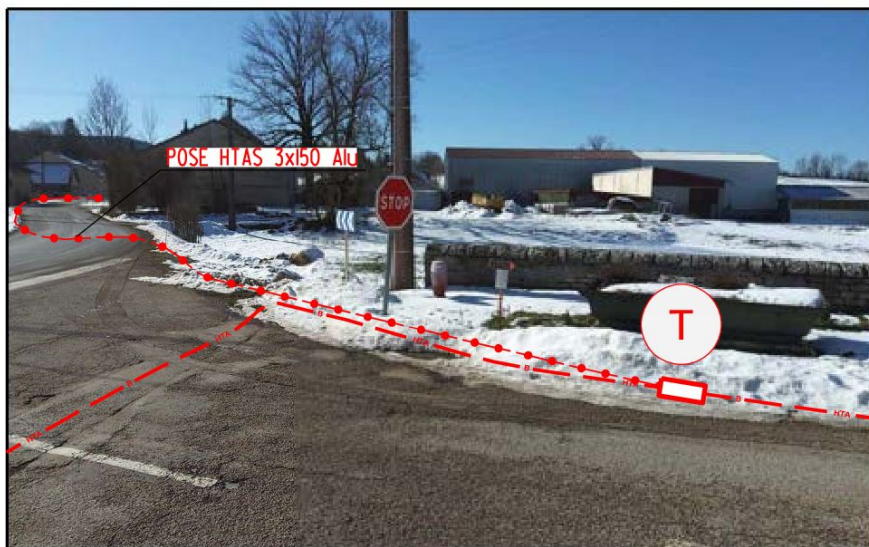
Envoyé en préfecture le 03/08/2023

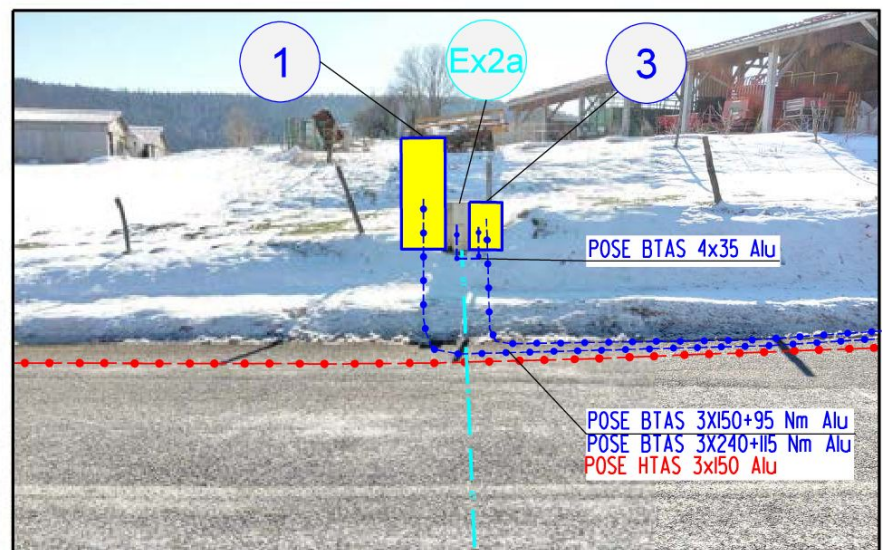
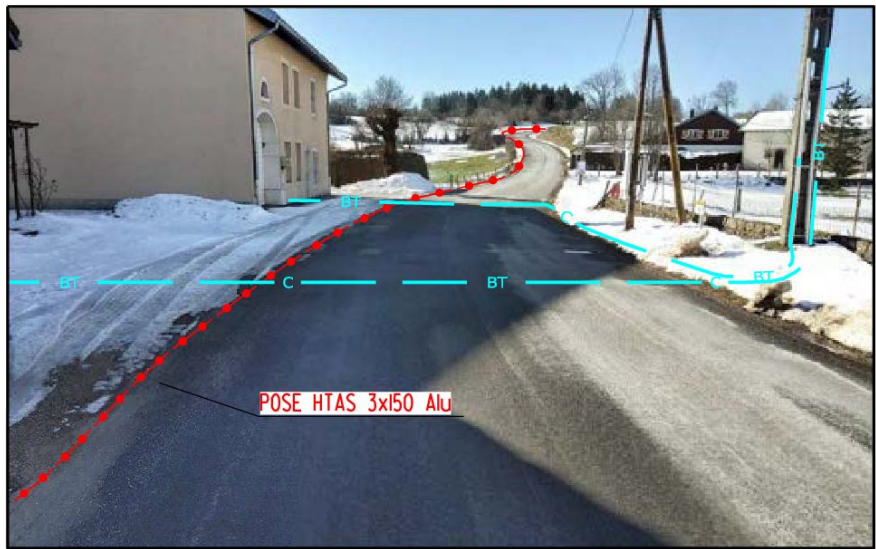
Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le 03-08-2023



ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR



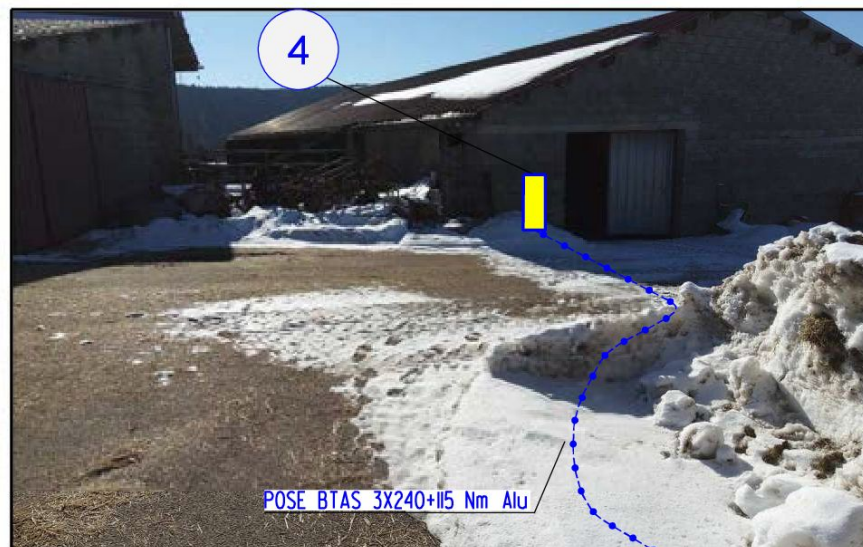
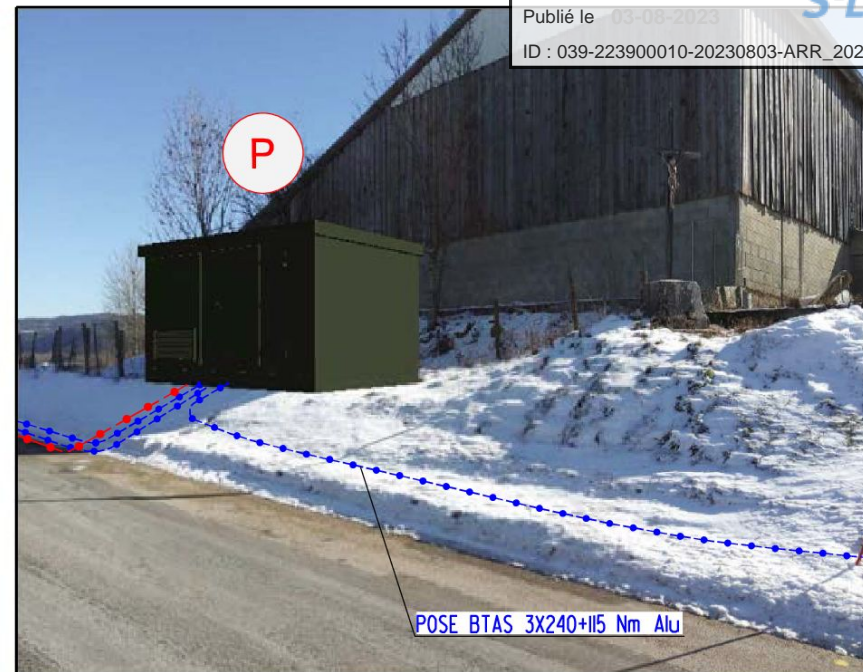


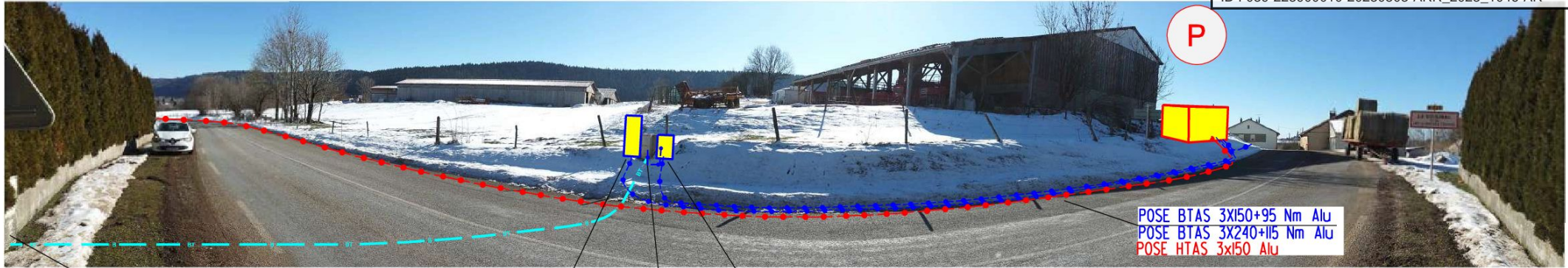
Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le 03-08-2023

ID : 039-223900010-20230803-ARR_2023_1046-AR





POSE BTAS 3X150+95 Nm Alu
 POSE BTAS 3X240+115 Nm Alu
 POSE HTAS 3x150 Alu

Ex2

1

Ex2a

3

39271	AS142	POSTE 4UF	P
Observations : PAC 4UF à créer "BOUVIER" 39271P0014			
Pose:			
1	ENV 4UF RAL 6003 + TRANSFO 400KVA		
1	TABLEAU HTA 2I+P		
1	RAC 150° HTAS		
1	CSE-400-B-RSM-24-95/240 AL/CU		
3	DM 400A TIPI		
9	HPC 400A		
3	BARRETTE SECTIONNEMENT 400A		
2	RAC 240° BTAS		
2	E4R 240		
1	RAC 150° BTAS		
1	E4R 50-150		
1	MTM type 4xB		

39271	DP	C4 type 2	1
Observations : Sur domaine public (ton pierre) En saillie contre clôture à gauche EX2			
Pose:			
1	ENV c4 type 2		
1	Platine C4 400A + Barrettes neutre		
1	RAC 240°		
1	E4R 240°		
Racc.:1 BT240			
1	MTN type 12xG		

39271	DP	S20/socle	Ex2
Observations : Existant encastré clôture			
Pose:			
1	Dépose Racc 4x35 Exist (issu de Ex2a)		
1	abandon de câble ou retrait si sous TPC		
1	CRC		

39271	DP	Borne Cibe	Ex2a
Observations : Existant contre clôture			
Pose:			
1	Dépose Racc 4x35 Exist (issu de Ex2)		
1	Pose Racc 4x35 (issu de 3)		
1	E4R 10-35		
Racc.: 1 Br35			

39271	DP	REMBT	3
Observations : Sur domaine public (ton pierre) En saillie contre clôture à droite EX2			
Pose:			
1	ENV REMBT 300		
1	JDB 300		
1	RRD 240°		
1	E4R 240°		
1	RBT 35°		
1	E4R 10-35		
Racc.:1 BT240, 1 Br35			
1	MTN type 12xG		

39271	DP	C4 type 2	4
Observations : Sur domaine privé (ton pierre) En saillie contre bâtiment			
Pose:			
1	ENV c4 type 2		
1	Platine C4 400A + Barrettes neutre		
1	RAC 240°		
1	E4R 240°		
Racc.:1 BT240			
1	MTN type 12xG		

P POSTE A CREER "BOUVIER" 39271P0014

4



POSE BTAS 3X240+115 Nm Alu

N/Réf.: DC23/040172
INTERLOCUTEUR: GEOFFRAY Richard
richard.geoffray@enedis.fr

Monsieur
ARD
1, rue des frères Lumière
39200 SAINT CLAUDE

TEL: 03 84 35 21 44
OBJET: ARTICLE R323 - 25
39-PM-C4 PROD-LAC DES ROUGES TRUITES-BOU
198 BIS LE VOISINEL
LAC-DES-ROUGES-TRUITES

Lons le Saunier, Le 14/04/2023

ARTICLE R323-25

PROCEDURE de CONSULTATION

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R323-25 du Code de l'énergie, nous avons l'honneur de vous solliciter dans le cadre de la procédure de consultation portant sur le projet cité en objet.

Vous disposez d'un délai de **21 jours** calendaires à compter de l'envoi de la présente lettre pour émettre un avis susceptible de remettre en cause la nature de notre projet eu égard à la réglementation technique applicable.

Ci-après des informations complémentaires à ce dossier :

Typologie d'affaire :

Raccordement client-----(Production programmée – lotissement immeuble)

Spécifications techniques :

Modification réseau Télécom nécessaire sur appui commun : Non

Création ou déplacement de poste HTA/BT Enedis et Privé: Oui

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

CHEVRAND Eric

Le responsable de groupe Ingénierie

PJ : Dossier(s)

Destinataires :

orange-bfc-x0@delegation.sogedata.fr

ureafc-admin-iep@enedis-grdf.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

90 place du maréchal Juin
BP 78
39002 Lons le Saunier CEDEX
Tél. : 03 84 35 21 44
Fax :
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement



N/Réf. : DC23/040172
INTERLOCUTEUR : GEOFFRAY Richard
richard.geoffray@enedis.fr

Monsieur
ARD
1, rue des frères Lumière
39200 SAINT CLAUDE

TEL : 03 84 35 21 44
OBJET : ARTICLE R323 - 25
39-PM-C4 PROD-LAC DES ROUGES TRUITES-BOU
198 BIS LE VOISINEL
LAC-DES-ROUGES-TRUITES

Lons le Saunier, Le 14/04/2023

ARTICLE R323-25

PROCEDURE de CONSULTATION

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R323-25 du Code de l'énergie, nous avons l'honneur de vous solliciter dans le cadre de la procédure de consultation portant sur le projet cité en objet.

Vous disposez d'un délai de **21 jours** calendaires à compter de l'envoi de la présente lettre pour émettre un avis susceptible de remettre en cause la nature de notre projet eu égard à la réglementation technique applicable.

Ci-après des informations complémentaires à ce dossier :

Typologie d'affaire :

Raccordement client----- (Production programmée – lotissement immeuble)

Spécifications techniques :

Modification réseau Télécom nécessaire sur appui commun : Non

Création ou déplacement de poste HTA/BT Enedis et Privé: Oui

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

CHEVRAND Eric

Le responsable de groupe Ingénierie

PJ : Dossier(s)

Destinataires :

orange-bfc-x0@delegation.sogedata.fr

ureafc-admin-iep@enedis-grdf.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

90 place du maréchal Juin
BP 78
39002 Lons le Saunier CEDEX
Tél. : 03 84 35 21 44
Fax :
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

